



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du mardi 03 octobre 2023**

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	19

Date de la convocation : 27 septembre 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 27 septembre 2023

**L'an deux-mil-vingt-trois, le trois octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-sept septembre deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.**

**Étaient présents :**

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

**Absents excusés :**

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Madame BOULIER Claude.  
 Monsieur POTHÉRAT Frédéric a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.  
 Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.  
 Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

**Secrétaire de séance :** Madame DECURE Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

**2023 / 072 – RENOUELEMENT DES COMITÉS CONSULTATIFS**

Par délibération n° 2020/26 du 26 mai 2020, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer des Comités Consultatifs permettant à des habitants non-élus de la commune de participer pour avis à des réunions sur des sujets d'intérêt communal.

Par délibération n° 2021/56 du 24 juin 2021, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de renouveler les membres non-élus des Comités Consultatifs tous les 18 mois, permettant ainsi à un plus grand nombre de Roumariois de s'investir dans la vie de leur commune.

Par délibération n° 2021/84 du 28 octobre 2021, de nouveaux membres ont été élus pour une durée de 18 mois du 4 décembre 2021 au 4 juin 2023.

Entre l'élection d'un nouveau Maire et la période estivale, il était difficile de lancer un nouvel appel à candidatures. C'est pourquoi Monsieur le Maire proposera de délibérer pour de nouveaux membres lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire propose que les futurs membres puissent siéger jusqu'à la fin de la mandature, afin d'éviter de nouvelles élections qui imposeront donc un changement de membres non-élus en-deçà des 18 mois précédemment votés.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour ACCEPTER que les membres non-élus siègent jusqu'à la fin de la mandature.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DIT que les membres non-élus des différents comités consultatifs siégeront jusqu'à la fin de la mandature.**





Monsieur le Maire rappelle qu'il existe actuellement 4 comités : affaires scolaires, vie associative, travaux et communication. Monsieur le Maire propose de créer également un comité développement durable.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour ACTER la création d'un Comité Développement Durable.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE DE CRÉER un comité consultatif « Développement durable ».**

Monsieur le Maire propose de fixer des règles concernant ces comités, à savoir :

- Le Maire est membre de droit ;
- Le pilotage d'un comité revient systématiquement à un adjoint selon ses compétences et les délégations qui lui ont été accordées ;
- Chaque comité comportera au maximum 6 membres élus (incluant l'adjoint) et 6 membres non-élus, il sera donc possible de comporter moins de 6 membres élus ou non-élus ;
- En cas de départs (volontaires ou involontaires) du comité, les membres élus et non-élus seront indépendamment remplacés à partir du 3<sup>ème</sup> départ.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour FIXER ces règles concernant les comités consultatifs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de fixer les règles suivantes concernant les comités consultatifs :**

- **Maire est membre de droit ;**
- **Le pilotage d'un comité revient systématiquement à un adjoint selon ses compétences et les délégations qui lui ont été accordées ;**
- **Chaque comité comportera au maximum 6 membres élus (incluant l'adjoint) et 6 membres non-élus, il sera donc possible de comporter moins de 6 membres élus ou non-élus ;**
- **En cas de départs (volontaires ou involontaires) du comité, les membres élus et non-élus seront indépendamment remplacés à partir du 3<sup>ème</sup> départ.**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une annonce a été distribuée dans toutes les boîtes à lettres de la commune et publiée sur l'application Panneau Pocket (et donc aussi sur le site internet de la commune), invitant les habitants souhaitant s'investir dans la vie de la commune à se porter candidats au sein de ces instances.

A l'issue de cette annonce, la mairie a reçu 27 candidatures. Monsieur le Maire va donc faire procéder au vote du Conseil pour chaque Comité Consultatif.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la nomination des membres non-élus des 5 Comités Consultatifs.

- Candidats au Comité Consultatif « Communication » :
  - Madame DUBOC Anaïs (également pour les comités « Vie associative » et « Développement durable »)
  - Madame PINIER Karine (également pour le comité « Vie associative »)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉSIGNE comme membres non-élus du comité consultatif « Communication » :**

- **Madame DUBOC Anaïs**
- **Et Madame PINIER Karine**

Date d'affichage de la présente délibération  
Le 09 octobre 2023



- Candidats au Comité Consultatif « Vie associative » :

- Madame BONNEFOY Anne-Claire (également pour le comité « Développement durable »)
- Madame DEVILLERS Sylviane
- Madame DUBOC Anaïs (également pour les comités « Communication » et « Développement durable »)
- Madame ESTÈVE Catherine
- Monsieur HOUDART Julien (également pour le comité « Travaux et sécurité »)
- Madame PINIER Karine (également pour le comité « Communication »)
- Monsieur TROCHE Jean-Noël (également pour le comité « Travaux et sécurité »)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉSIGNE comme membres non-élus du comité consultatif « Vie associative » :**

- Madame DEVILLERS Sylviane
- Madame DUBOC Anaïs
- Madame ESTÈVE Catherine
- Monsieur HOUDART Julien
- Madame PINIER Karine
- Monsieur TROCHE Jean-Noël

- Candidats au Comité Consultatif « Vie scolaire » :

- Madame CHARDENAL Marion

Monsieur le Maire propose de reporter la désignation des membres non-élus du comité consultatif « Vie scolaire » au prochain conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de sursoir à sa décision et de reporter la désignation des membres non-élus du comité consultatif « Vie scolaire » au prochain conseil municipal.**

Monsieur le Maire demande si les élus arrivés en fonctions depuis le dernier renouvellement de comités consultatifs souhaitent intégrer ce comité.

Madame DELÉSTRE souhaite intégrer le comité consultatif « Vie scolaire » en tant qu'élue.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉSIGNE Madame DELESTRE Nathalie comme nouveau membre élu du comité consultatif « Vie scolaire ».**

Madame DECURE souhaite également intégrer le comité consultatif « Vie scolaire » en tant qu'élue.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour, 2 voix contre (Madame TALBOT et Monsieur ZEDDE) et 1 abstention (Monsieur BRUNG), DÉSIGNE Madame DECURE Mélanie comme nouveau membre élu du comité consultatif « Vie scolaire ».**

- Candidats au Comité Consultatif « Travaux et Sécurité » :

- Monsieur BIMONT Patrice (également pour le comité « Développement durable »)
- Monsieur CAUCHOIS Philippe
- Monsieur DECURE Grégory
- Monsieur GARNIER Ludovic
- Monsieur HOUDART Julien (également pour le comité « Vie associative »)





- Monsieur JEANNE Jonathan
- Monsieur LANGLOIS François
- Monsieur PAUMIER Jean-Baptiste (également pour le comité « Développement durable »)
- Monsieur SADON Romain
- Monsieur TROCHE Jean-Noël (également pour le comité « Vie associative »)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉSIGNE comme membres non-élus du comité consultatif « Travaux et sécurité » :**

- Monsieur CAUCHOIS Philippe
- Monsieur DECURE Grégory
- Monsieur GARNIER Ludovic
- Monsieur JEANNE Jonathan
- Monsieur LANGLOIS François
- Monsieur SADON Romain
  
- Candidats au Comité Consultatif « Développement durable » :

Monsieur le Maire propose d'élire d'abord les élus de ce nouveau comité. Il propose Madame SAHUT comme adjointe. Il demande si des élus souhaitent intégrer ce comité. Monsieur DELAMARE, Monsieur GAUDICHON, Madame LECOQ, Monsieur ORIENT, Monsieur PELFRÈNE et Madame TALBOT postulent.

Monsieur le Maire constate que 7 élus se proposent pour un maximum de 6, comme prévu plus tôt. Il propose de procéder par bulletins secrets. 19 bulletins contenant les initiales de ces 7 élus sont distribués à tous les élus présents (2 par personne pour ceux qui ont un pouvoir). Monsieur le Maire demande de barrer un seul nom.

Madame SAHUT procède au dépouillement. Voici les résultats obtenus :

- 2 voix pour la non-intégration de Monsieur DELAMARE
- 2 voix pour la non-intégration de Monsieur GAUDICHON
- 1 voix pour la non-intégration de Madame LECOQ
- 12 voix pour la non-intégration de Madame TALBOT
- 1 abstention (aucun nom n'a été barré)
- 1 nul (tous les noms ont été barrés)

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention et 1 nul, DÉSIGNE comme membres élus du comité consultatif « Développement durable » :**

- Monsieur COILLER Jean-Paul membre de droit
- Madame SAHUT Géraldine adjointe
- Monsieur DELAMARE Dominique
- Monsieur GAUDICHON Vincent
- Madame LECOQ Annie
- Monsieur ORIENT Olivier
- Monsieur PELFRÈNE Daniel

Les candidats non-élus au comité développement durable sont :

- Madame AUVRAY Nathalie
- Monsieur BIMONT Patrice (également pour le comité « Travaux et sécurité »)
- Madame BONNEFOY Anne-Claire (également pour le comité « Vie associative »)
- Madame DUBOC Anaïs (également pour les comités « Vie associative » et « Communication »)
- Monsieur PAUMIER Jean-Baptiste (également pour le comité « Travaux et sécurité »)
- Madame SAMSON Sandrine
- Madame THOMAS Caroline

Date d'affichage de la présente délibération

Le 09 octobre 2023



**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉSIGNE comme membres non-élus du comité consultatif « Développement durable » :**

- **Madame AUVRAY Nathalie**
- **Monsieur BIMONT Patrice**
- **Madame BONNEFOY Anne-Claire**
- **Monsieur PAUMIER Jean-Baptiste**
- **Madame SAMSON Sandrine**
- **Madame THOMAS Caroline**

Ainsi, les nouveaux membres non-élus prendront leurs fonctions au sein de leurs Comités Consultatifs respectifs dès le 6 octobre 2023.

Cette nouvelle délibération révoquera donc la délibération n° 2021/84 du 28 octobre 2021.

**Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Jean-Paul COULLER**

